



Bulletin

Société Vaudoise des Maître·sse·s Secondaires
Membre de la Fédération Syndicale SUD

Bulletin SVMS N° 1

JUILLET 2022

11+4, PAS MOINS!

SUD - Education (AVMG, EAV, SVMEP, SVMS), la SPV et le SSP ont produit un argumentaire détaillé pour défendre le modèle « 11 années d'école obligatoire et 4 années de maturité » dans le cadre de la réforme de la maturité actuellement en consultation. L'argumentaire a été diffusé dans tous les gymnases et les écoles secondaires. A lire également sur notre site www.svms.ch

Pour ce qui concerne la réforme de la maturité, SUD-Education tiendra une Assemblée générale extraordinaire consacrée à sa prise de position sur le projet le mercredi 31 août 2022 à 18h à la Maison du peuple à Lausanne.

ART. 108

Après un très (trop?) long processus de négociation, une décision du Département donne un cadre plus sécurisé pour les collègues en année probatoire. Ce n'est pas le Pérou,

mais cela contrebalance le droit d'exception qui impose aux enseignant·es un temps d'essai d'un an avec pour issue possible une interdiction professionnelle en cas de préavis négatif.

NOUVEAU CADRE GÉNÉRAL DE L'ÉVALUATION

Les conditions de promotions et d'orientation ont déjà changé à la dernière rentrée scolaire. La prochaine verra l'entrée en vigueur de l'entier du texte. Une majeure partie de nos propositions ont été prises en considération pour cette révision, en particulier le remplacement des anciens groupes de branches (I, II, III) par un modèle de compensation entre toutes les branches, doublé d'une compensation entre les branches d'un groupe restreint. La SVMS et ses membres ont été entendu·es.

NB: c'est pas le cas sur tous les dossiers... (voir plus bas).

RETRAITES

Devant l'impossibilité de dissimuler ses très bons résultats financiers, et sous une pression syndicale unitaire, la CPEV s'est résolue au report des mesures de hausse de l'âge minimum de départ à la retraite. Le répit sera de courte durée (1er janvier 2025) et il faudra maintenir la pression sur la CPEV, mais plus encore sur le Conseil d'Etat, pour contenir la dégradation de nos retraites. La suite au prochain épisode.

MATÉRIEL

La fin d'année est là et nous pensons déjà à l'année prochaine. Les commandes de fournitures scolaires battent leur plein.

La lourdeur de la procédure d'achat et la difficulté à se faire rembourser ont déjà été dénoncées par les syndicats et le constat que certain·es de nos collègues préfèrent payer de leur poche le matériel au lieu de passer par une procé-

dure lourde n'est plus à prouver. Les nouvelles contraintes pour les achats au-delà de CHF 50.- n'ont pas arrangé les choses. Normalement, les enseignant·es peuvent effectuer des achats de moins de CHF 50.- directement auprès d'un commerce local. Mais dans la pratique, ils·elles sont contraint·es d'en faire la demande à la direction au préalable.

Certain·es de nos collègues nous ont contactés pour nous informer qu'ils·elles ne pouvaient pas acheter tout ce dont ils avaient besoin ; certain·es nous rapportent même que de simples feutres pour tableau blanc leur sont refusés. Des personnes ont abandonné l'idée de demander des achats par l'État tant la procédure est compliquée ou parce qu'on leur dit qu'il ne faut pas en abuser. Les crayons, les gommes, les colles, les feutres pour tableau sont des articles de bases auxquels enseignant·es et élèves doivent avoir accès sans restriction. Ici, certain·es collègues ont directement droit de commander sur la plateforme « stockeo », ailleurs d'autres doivent passer automatiquement par l'économat ou

par la direction de leur établissement. Pourquoi de telles différences ? Ne sommes-nous pas tous et toutes employé·es de l'Etat passant nos commandes auprès de la même centrale d'achat ? N'aurions-nous pas toutes les mêmes droits pour ce qui concerne le matériel ?

Le budget du petit matériel scolaire ne dépend pas des communes mais bien de l'Etat. Il n'y a dès lors aucune raison pour qu'il existe de telles différences entre les établissements.

La SVMS demande à l'Etat que l'accès à l'achat de fournitures soit le même pour tout·es. Que la procédure pour les achats soit clairement et explicitement identifiée pour l'ensemble du corps enseignant et des directions. Que les différences de traitement pour les achats soient bannies de l'école publique.

LA NÉGOCIATION A FAIT DÉFAUT

Derrière les dysfonctionnements rencontrés pendant la dernière législature se cache en réalité le mépris des enseignant·es. En effet, inconsideré·es dans

leurs tâches et peu valorisé·es dans leur travail en général, particulièrement lors de la pandémie, les enseignant·es n'ont jamais vraiment réussi à être entendu·es, ni les différentes organisations syndicales les représentant d'ailleurs.

Beaucoup de collègues se sont effectivement senti·es ignoré·es, sinon méprisé·es par le Département qui, à bien des égards, et en dehors de son emploi massif des médias pour informer les employé·es de ses décisions et de sa politique, a exprimé frontalement sans nuance, lors de certaines séances de « négociations », un véritable mépris à l'égard de la profession. « La qualité de l'enseignement délivré par les gymnases vaudois pose certaines questions » a-t-on entendu, par exemple, lors d'une séance en février 2020. Nous pourrions également évoquer, en vrac, pour exemplifier le propos, les nombreuses consultations alibis, des questionnaires et autres sondages alambiqués, les délais de consultation intenable, des présentations de réforme en conférences des maître·sses in-

dignes, des Assises qui n'aboutissent à rien, etc.

Il ne suffit pas de consulter pour affirmer que tout va bien ! Faut-il encore écouter et entendre les demandes des enseignant·es et leurs représentant·es. Faut-il encore créer les conditions idoines à une consultation sur des sujets aussi importants que la réforme de l'École de commerce, la révision de l'École de maturité ou les Règlements des gymnases. Cela devrait être mûrement réfléchi ! Consulter les enseignant·es pour se donner une bonne conscience démocratique sans assurer que les conditions de cette consultation la rende concrètement possible, relève du jeu politique. Cette posture a participé à la rupture de confiance avec le Département.

Dès lors, comment instaurer un climat de confiance propice à la discussion lorsque l'autorité n'entend pas et insinue parfois que ses subalternes sont incompétent·es ?

Les enseignant·es et leurs représentant·es issu·es des différentes organisations syndicales souhaitent toujours entamer le dia-

logue afin d'améliorer l'école. Pour cela, il s'agit d'établir la pratique de véritables négociations.

DES AVANCÉES CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Concernant la dernière législature, une thématique mérite tout de même à notre sens d'être soulevée, car elle a beaucoup fait débat lors de la dernière rentrée et a été, peu à peu, oubliée. Nous saluons l'initiative d'avoir lancé un programme de lutte contre l'homophobie et la transphobie en milieu scolaire. D'avoir empoigné ce problème avec vigueur et tenté de mettre en lumière à quel point l'école devait encore évoluer sur ce terrain. Il est malheureux que tous les établissements n'aient pas répondu positivement à l'invitation de mettre en place une formation continue pour le corps enseignant. En effet, il ne suffit pas de s'adresser uniquement aux élèves, mais bien de soulever le problème dans sa globalité et d'essayer de faire réfléchir les enseignant·es, parmi lesquelles certain·es se distinguent malheureusement encore par des propos homophobes,

sexistes, racistes ou transphobes.

Même si nous n'avons pas toujours été convaincu·es par la méthode de communication employée, nous sommes en accord avec les objectifs de cette politique, nous engageons dans la lutte contre tout type de discriminations et tenons donc à saluer l'action du Département sortant.

FORMATION PROFESSIONNELLE COMMERCIALE

Ne manquez pas de lire les publications de nos collègues du SVMEP sur « la réforme régressive de la formation professionnelle commerciale: un laboratoire pour les autres formations professionnelles? » A lire sur le site du SVMEP sud.svmep.ch

Il ne nous a pas échappé que le DFJC devient le DEF (pour « Département de l'enseignement et de la formation professionnelle »). Faut-il comprendre que la formation professionnelle ne relève pas de l'enseignement?

**BEL ÉTÉ ET BONNES
VACANCES!**

ADHÉRER À LA SVMS, C'EST...

- ➔ ... **Rejoindre les enseignant-e-s actifs-ves membres de l'organisation dans le secondaire I et II pour promouvoir la qualité de l'école vaudoise et des conditions de travail des maître-sse-s.**
- ➔ ... **Agir collectivement avec les milliers de membres de la Fédération syndicale SUD pour un service public de qualité pour les usagers-gères et l'amélioration des conditions de travail dans les secteurs public et parapublic**
- ➔ ... **Participer aux assemblées pour prendre position sur les orientations de l'école vaudoise.**
- ➔ ... **Recevoir le Bulletin et la Lettre d'information électronique de la SVMS.**
- ➔ ... **Avoir accès aux délégué-e-s SVMS dans les établissements.** La liste des délégué-e-s est sur notre site Internet.
- ➔ ... **Bénéficier d'une aide en cas de conflit avec l'employeur ou pour toute question liée aux rapports de travail.** Pour la défense professionnelle, syndicale et juridique, contactez le secrétariat par téléphone au 021 616 19 93, par mail à info@svms.ch ou directement sur notre site Internet et vous serez orienté-e-s vers la personne la plus à même de vous répondre.
- ➔ ... **Garantir nos conditions de vie en cas d'arrêt de travail de longue durée avec des possibilités de versement d'indemnités de compensation de Pro Salario.** L'employeur public garantit un an de droit au salaire en cas d'incapacité de travail, plus trois mois à 80%. Au-delà, l'assurance invalidité prend le relais. Pour permettre le maintien d'un salaire à hauteur de 90%, la SVMS a créé la Fondation Pro Salario qui peut verser des indemnités de compensation. L'adhésion demande une modeste contribution en regard d'offres d'assurances. Plus d'information sur notre site Internet.
- ➔ ... **Avoir une assurance RC professionnelle** qui couvre les membres SVMS contre le risque de dommages occasionnés à du matériel professionnel.
- ➔ ... **Soutenir ou rejoindre le comité**, actuellement composé de: **Gilles Pierrehumbert**, président, **Philippe Wittwer**, trésorier, **Sylvie Guex**, **Myriam Fijani-Araghi**, **Bénédicte Nibaudeau**, **Isma Raho** et **Yvan Gratzl**, membres.
- ➔ ... **Disposer des services d'un secrétariat dynamique et efficace** auquel s'adresser préalablement pour toute question. Demandez **Géraldine Malherbe**, à la **SVMS, Pl. Chauderon 5, 1003 Lausanne**
- ➔ ... **Le tout pour une cotisation de Fr. 200.- par an** qui couvre les frais de fonctionnement de la SVMS, la cotisation à la Fédération syndicale SUD (45.-), la protection juridique (15.-) et les 5.- de contribution au fonds de lutte. Les nouveaux-nouvelles membres paient une contribution unique de 10.- au fonds de prévoyance.
- ➔ ... **Inscrivez-vous** sur le site Internet ou envoyez le bulletin ci-dessous.

Bulletin d'adhésion

Nom:

Prénom:

Adresse:

NPA/localité:

N° tél.:

Courriel:

Ordre d'enseignement

Secondaire I

Ecole de la transition

Gymnase

Enseignement professionnel

Primaire

Hautes écoles

Etablissement(s):

.....

.....

.....

Bulletin à envoyer à: **SVMS Pl. Chauderon 5, 1003 Lausanne**